

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2009**

L'An Deux Mille Neuf, le Trente Septembre, à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le Vingt Trois Septembre Deux Mille Neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame JANODET - Maire.

**PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire**

**Mesdames, Messieurs les Maire-Adjoints**

**Philippe MENAGER – Ghislaine PATRY - Farid RADJOUH - Claire CABRERA - Paul FAROUZ  
Nathalie BESNIET - Maurice CHAUVET – Jacqueline MARCONI - Jean-François CHAZOTTES –  
– Alain GIRARD.**

**Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux**

**Gaston VIENS - Geneviève LAVILLE - Denis AZAN - Dahmane BESSAMI - Monique KUCINSKI –  
Geneviève BONNISSEAU - Josiane DAUTRY - Malikat VERA – Frank-Eric BAUM - Chérif  
ZEKOUANE - Habib HASSOUNI - Imène BEN CHEIKH – Odette TERRADE - Pascale SOULARD –  
Mohammed GHERBI - Thierry ATLAN – Mustapha NAIDJA - Abdelkrim HELALA.**

**Absents représentés**

**Madame Hind BENAÏNI représentée par Madame la Maire  
Monsieur Bakay MEZHRI représenté par Monsieur Farid RAJOUH  
Madame Catherine DUVERNOY représentée par Madame Ghislaine PATRY  
Madame Nadia EL HADI représentée par Madame Odette TERRADE  
Madame Elisa MORMIN représentée par Madame Pascale SOULARD**

**Absents non représentés**

**Monsieur François PHILIPPON**

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Jacqueline MARCONI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle a accepté.

Monsieur Bernard LE COUSTER, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

La séance est ouverte à 20 h 40.

**L'ordre du jour** de la présente séance est adopté à l'unanimité.

**Le compte-rendu** de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**Les arrêtés** pris par Madame la Maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée ainsi que la liste des marchés passés par procédure adaptée et formalisée sont présentés :

Madame SOULARD sollicite des précisions sur l'affaire opposant la Ville à Monsieur KHEYARI. Madame la Maire explique l'historique de l'occupation d'un local sans titre et sans versement d'aucun loyer depuis des années, nécessitant d'engager une procédure.

Madame TERRADE demande une précision sur la Société GAZ.POINT.COM. et il lui est répondu qu'il s'agit d'un artisan chauffagiste.

### **COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

\* Madame la Maire informe l'Assemblée sur le bon déroulement des séjours de vacances : 174 enfants ont pu partir avec la Caisse des Ecoles, et 33 jeunes avec les séjours du SMJ, 21 plus âgés avec la Régie des Forums, alors que 28 autres jeunes ont bénéficié d'aide aux vacances. Le cinéma en plein air, malgré le froid a rassemblé 240 spectateurs en Juillet et 300 en Août, et 200 personnes ont profité des sorties à la mer, organisées par le Service Politique de la Ville.

\* La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Madame la Maire salue la nouvelle inspectrice de l'Education, Madame ALCINDOR qui remplace Monsieur DEJOUX. Les effectifs, avec 1419 élèves en primaires, et 1174 en maternelles, sont en progression. Il y a 2 ouvertures de classes en primaires, à Jean Moulin et à Paul Eluard, et 2 en maternelles, à Marcel Cachin et Joliot Curie. La Ville a veillé à équiper ces quatre nouvelles classes.

Les services ont aussi profité de l'été pour réaliser les travaux dans les écoles. Le nouveau Centre de loisirs et le restaurant dans le quartier Calmette ouvriront après les vacances de la Toussaint.

Un mouvement des enseignants a marqué la rentrée au Collège Dorval. Madame la Maire et Monsieur CHAUVET, au nom de la Municipalité, ont soutenu une délégation à l'Inspection Académique et la mobilisation a pu obtenir la réouverture d'une classe de 6<sup>ème</sup>.

\* Madame la Maire confirme ensuite la poursuite des opérations de rénovation urbaine dans les quartiers. Les 87 logements réalisés Voie des Saules sont en cours d'attribution, et les 52 logements en accession des « Jardins d'Illia » voient leur gros œuvre terminé. Fin Octobre 2009, les commerces de la Voie des Saules seront installés et la démolition de l'ancien centre commercial sera engagée.

Les 46 logements de la Résidence Lamaze sont attribués.

Un chantier international de jeunes a eu lieu cet été permettant la rénovation de 2 kiosques du quartier des Tilleuls.

Les deux nouvelles rues reliant la Place Musset à la rue Noyer Grenot et à l'avenue de la Victoire sont en cours, et les 47 logements en accession du « Carré Zéphyr » sortent de terre, l'immeuble comprendra un équipement multi-accueil pour la petite enfance.

\* Madame la Maire donne la parole à Madame BESNIET qui souligne le bon déroulement du Forum des Sports avec une implication des sections sportives.

\* Puis Monsieur MENAGER mentionne la livraison de l'orgue de l'Eglise Saint Germain, complètement restauré et remis à son emplacement d'origine. Lors de la cérémonie placée dans le cadre des Journées du Patrimoine, l'expert du Ministère a qualifié l'instrument de particulièrement remarquable

Le dimanche un concert a eu lieu et l'Eglise était comble. Des circuits dans la Ville ont également eu lieu pour ces journées, et un livret sur l'Art dans la Ville sera prochainement diffusé. Enfin vendredi prochain, se tiendra la séance d'ouverture de la saison culturelle, avec un spectacle vivant et Monsieur MENAGER invite les membres de l'Assemblée à être nombreux à y assister.

\* La parole est ensuite donnée à Madame PATRY qui informe l'Assemblée du bon déroulement du concours des Balcons Fleuris avec des moments conviviaux de qualité.

\* Madame la Maire annonce aussi pour le Samedi 3 Octobre le loto qui sera organisé par la Ligue contre le cancer, et la conférence de l'association Corydis sur les troubles cognitifs des enfants.

\* Mademoiselle CABRERA informe du programme de la Semaine Bleue en direction des anciens, avec la présentation des activités des services de la Ville et aussi une initiative du CLIC avec une représentation théâtrale à Choisy-le-Roi.

\* Madame la Maire rappelle le plan de continuité des services élaboré en cas de grippe A. Des mesures ont été prises pour renforcer le nettoyage, la distribution des masques de la DDASS a commencé auprès des professionnels, et les 30.000 masques commandés par la Ville vont arriver. Des mouchoirs en papier, des distributeurs de savon et des sacs plastiques pour les poubelles ont été répartis dans les écoles.

\* Enfin Madame la Maire donne une information complète sur un mouvement de débrayage d'une partie du personnel, annoncé pour Jeudi matin, sur la question du régime indemnitaire. Elle informe qu'elle a reçu les représentants syndicaux mais que, malgré les ouvertures faites, les syndicats ont maintenu un préavis de débrayage, et il n'a pas été possible de parvenir à un accord. Elle regrette le choix horaire de 11 heures à 12 heures pour le débrayage qui pénalise notamment les enfants usagers de la restauration scolaire. Elle reste cependant ouverte au dialogue, sans perdre de vue l'intérêt général et la situation de la Commune.

**Un vœu d'urgence** contre le projet de loi sur le Grand Paris proposé par Madame la Maire est proposé.

*L'urgence est adoptée à l'unanimité.*

Madame la Maire propose **une interruption de séance** pour permettre à Monsieur REBERIOUX de présenter une synthèse des résultats du Questionnaire des Conseils de Quartiers diffusé en Février 2009 sur la Ville.

Madame la Maire **reprend la séance** et propose d'aborder l'ordre du jour et donne la parole à Monsieur MENAGER.

**5) -Décision modificative n°2 postérieure au Budget Primitif et au Budget Supplémentaire 2009- Commune.**

*Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 5 (dont 2 mandats) du groupe GCSAS et 2 du groupe RDCM.*

**6) -Virement de crédits pour dépenses imprévues exercice budgétaire 2009 – compte rendu n°2/2009.**

*L'Assemblée Municipale a pris acte.*

**7) -Fonds de solidarité régional d'Ile-de-France – Rapport d'utilisation sur l'exercice 2008.**

*L'Assemblée Municipale a pris acte.*

**8) -Attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier d'Orly pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2009.**

*Adopté à l'unanimité.*

**9) -Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2.400 euros au Secours Catholique.**

*Adopté à l'unanimité.*

**10)-Recensement de la population : fixation de la rémunération des agents recenseurs.**

*Adopté à l'unanimité.*

**11)-Actualisation des tarifs des concessions et des places de columbarium au 1<sup>er</sup> Janvier 2010.**

*Adopté à l'unanimité.*

**12)-Actualisation des taxes funéraires à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.**

*Adopté à l'unanimité.*

**13)-Campagne Risque Alcool 2009 : Programme et demande de subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France.**

*Adopté à l'unanimité.*

**14)-Approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle relative au programme « Santé publique et prévention » du 15 Juin 2007 pour la mise en œuvre de séances vaccinales dans les Centres Municipaux de Santé.**

*Adopté à l'unanimité.*

**15)-Conseil Régional d'Ile-de-France – Dispositif Animation Sociale des Quartiers – Programmation 2009.**

*Adopté à l'unanimité. Monsieur HASSOUNI n'ayant pas pris part au vote.*

**16)-Cours d'informatique pour le CMEAF : rémunération de l'intervenant.**

*Adopté à l'unanimité.*

**17) -Création d'un poste fonctionnel de Directeur Général Adjoint.**

Adopté à la majorité moins 5 voix contre (dont 2 mandats) du groupe GCSAS et 2 abstentions du groupe RDCM.

**18) -Modification du tableau des effectifs du personnel communal.**

Adopté à la majorité moins 5 voix contre (dont 2 mandats) du groupe GCSAS et 2 abstentions du groupe RDCM.

**19)-Approbation d'une convention entre la Ville d'Orly et Valophis Habitat pour une mise à disposition d'un Cadre de Direction.**

*Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 5 (dont 2 mandats) du groupe GCSAS et 2 du groupe RDCM.*

**20) Délimitation des secteurs de renouvellement urbain du centre ancien et des roses sur la zone C du plan d'exposition au bruit de l'Aéroport d'Orly où le 1°, 2° et 5° de l'article L 147-5 du Code de l'Urbanisme restent applicables.**

*Adopté à la majorité moins 5 voix contre (dont 2 mandats) du groupe GCSAS.*

Madame BEN CHEIKH quitte l'assemblée et donne pouvoir à Monsieur AZAN.

**21) Cession par la Ville d'Orly au profit de Monsieur et Madame ROBIN de biens sis au lieudit « La Motte Poirier à Montbarrois dans le Loiret 45340, cadastrés section I n°85-86-87-387 et section Z n°56-57 d'une superficie totale de 125.331 m<sup>2</sup>.**

Adopté à la majorité moins 5 abstentions (dont 2 mandats) du groupe GCSAS et 2 voix contre du groupe RDCM.

**22) Démolition de la propriété sise à Orly 34 à 38 rue du Commerce Lot n°2, cadastrée section U n°26 appartenant à la Ville.**

*Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 5 (dont 2 mandats) du groupe GCSAS et 2 du groupe RDCM.*

**23) Démolition de la propriété sise à Orly 34 à 38 rue du Commerce Lot n°3, cadastrée section U n°26 appartenant à la Ville.**

*Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 5 (dont 2 mandats) du groupe GCSAS et 2 du groupe RDCM.*

**24) Avis du Conseil Municipal sur la cession au profit de la Semorly d'un bien cadastré section Z n°109 sis à Orly 33 à 35 avenue de l'Aérodrome d'une superficie de 693 m<sup>2</sup>, appartenant au SAF 94.**

*Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 5 (dont 2 mandats) du groupe GCSAS et 2 du groupe RDCM.*

**25) Versement d'une indemnité d'éviction à la société « Garage Saint Christophe » sise à Orly 29 avenue des Martyrs de Châteaubriant.**

*Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 5 (dont 2 mandats) du groupe GCSAS et 2 du groupe RDCM.*

**26) Versement d'une indemnité d'éviction commerciale à la société « Pizza d'Orly » sise à Orly 38 rue du Commerce.**

*Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 5 (dont 2 mandats) du groupe GCSAS et 2 du groupe RDCM.*

Monsieur HASSOUNI quitte l'Assemblée et donne pouvoir à Monsieur CHAUVET.

**27) Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) année 2008.**

*L'Assemblée Municipale a pris acte.*

**28) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2008.**

*L'Assemblée Municipale a pris acte.*

**29) Approbation de la convention d'engagement et de partenariat des membres du Conseil et du pôle d'Orly.**

*Adopté à l'unanimité.*

**30) Additif à la délibération du 15 Décembre 2008 relative aux abonnements et renouvellement des abonnements 2009.**

*Adopté à l'unanimité.*

**31) Vœu concernant la privatisation de la Poste présenté par les groupes de la Majorité Municipale**

**Vu** le projet de transformation de La Poste, d'établissement public en Société Anonyme au 1er janvier 2010, présenté par le gouvernement en procédure d'urgence au parlement,

**Considérant** que cette ouverture de capital ouvre la voie à une privatisation prévisible, comme chez France Télécom où l'Etat est devenu minoritaire, ou GDF absorbé par Suez ;

Considérant que cette logique de rentabilité financière emporte le risque de l'abandon des activités jugées non rentables au détriment des missions de service public avec des conséquences néfastes pour la population ;

**Considérant** les recommandations du rapport STIGLITZ, remis au président de la république, qui préconisent au contraire de veiller à la qualité et à la durabilité des politiques engagées pour le bien être des populations ;

**Considérant** le mécontentement des usagers et l'inquiétude des personnels de la Poste qui subissent les conséquences négatives de la réduction des effectifs, la dégradation des services comme l'allongement des délais de distribution, et l'augmentation des tarifs,

**Considérant** l'importance du principe du service universel du courrier, 6 jours sur sept et dans tous les quartiers, et la possibilité de retirer le jour même ses lettres recommandées.

**Considérant** le combat de notre commune pour garder ses deux bureaux, et l'effet bénéfique de la réouverture de la poste des saules, dans des locaux « nouvelle génération »,

qui témoignent de l'importance du maillage du territoire.

**Considérant** les missions de justice sociale et d'égalité de la « banque postale » comme l'ouverture d'un livret A et la possibilité de retrait et de versement de liquide dès 1.5 euros.

**Considérant** le rôle essentiel du service public postal au porte à porte, notamment pour les citoyens les plus modestes et les personnes âgées ou à mobilité réduite.

**Considérant** les risques de transfert des charges des services « non rentables » sur les collectivités locales

### **Le Conseil Municipal d'Orly :**

**Affirme** son attachement à un service public postal et bancaire d'une utilité sociale irremplaçable pour nos concitoyens, déjà exprimé par le rejet d'un relais pour les instances dans un bar, et par la reconstruction du bureau des Saules.

**Demande** que la population ait son mot à dire sur l'avenir du service public postal et bancaire.

**Refuse** la transformation de la poste en société anonyme.

**Apporte** son soutien à l'appel national pour un débat public et un référendum sur la privatisation de la Poste.

**Décide** de participer à la consultation nationale du 3 octobre 2009 sur la privatisation de la poste

*Adopté à l'unanimité.*

### **Vœu d'urgence contre le projet de loi sur le Grand Paris proposé par Madame la Maire**

La Ville d'Orly est partie prenante des débats portant sur l'avenir de la Région Ile de France.

Avec la mise en place de la Conférence Métropolitaine en 2006, à l'initiative d'élus locaux, Orly a participé aux débats, réflexions, échanges, et confrontation d'idées des élus sur les défis et enjeux de développement de la métropole, dépassant le seul cadre communal.

Par délibération en date du 26 Février 2009, le Conseil Municipal adhère à l'unanimité au Syndicat Mixte ouvert d'études, décidés par les élus de la Conférence Métropolitaine, comme outil opérationnel structurant pour élaborer des réponses et des propositions aux enjeux de la région Ile de France.

L'objectif affirmé de ce syndicat mixte est un meilleur équilibre du développement du territoire métropolitain, un plus grand rayonnement économique durable à l'aune des mutations environnementales du XXIème siècle.

Cette démarche permet à chaque collectivité, d'avoir toute sa place dans des débats qui impacteront leur devenir et celui de leur population et vont au-delà de territoires communaux ou intercommunaux.

C'est donc avec intérêt que notre ville a suivi la grande consultation internationale lancée par le Président de la République, auprès de 10 équipes d'architectes et urbanistes, sur le devenir du grand Paris et a organisé avec les habitants une visite de l'exposition concluant

leurs travaux de réflexions et de propositions ainsi qu'un débat avec l'une des équipes en Mairie.

A la fin du mois d'Août, le Président de la République a transmis aux Conseillers Généraux un avant projet de loi « Grand Paris » qui doit être examiné par le Conseil des Ministres début Octobre et déposé au Parlement à l'automne.

Or ce projet de loi dans sa forme actuelle, constitue une régression inacceptable pour les collectivités locales et un véritable dans pour la démocratie locale.

Sous couvert de réaliser un réseau de transport d'intérêt national, il représente une attaque d'envergure contre la décentralisation en Ile de France et l'autonomie des collectivités à décider de leurs politiques en matière d'aménagement.

Par la création d'une Société du Grand Paris chargée, pour le compte de l'Etat, de réaliser les infrastructures constituant le réseau de transport du Grand Paris, l'Etat se dote de pouvoirs exorbitants, en matière d'urbanisme et d'aménagement, sur près de la moitié de la surface de la petite couronne. L'Etat se réserverait un rayon de 1,5 kilomètres autour des gares créées par les nouvelles lignes de transport, et deviendrait ainsi seul « maître à bord ».

Ce projet de loi aura pour conséquence l'accentuation de la ségrégation sociale et spatiale avec des secteurs dédiés à la promotion immobilière de standing et aux activités d'où seraient exclus les populations modestes, les commerces de proximité, les artisans ou les PME/PMI.

C'est pour ces raisons que le Conseil Municipal d'Orly demande :

- que soit retiré ce projet de loi du Grand Paris en sa forme actuelle qui ne tient absolument pas compte des attentes des populations et constitue une grave atteinte aux pouvoirs des exécutifs locaux, à la démocratie.
- Que soit institué une véritable co-élaboration et un co-pilotage avec les élus représentants l'ensemble des territoires concernés, Régions, Départements, Villes, pour l'élaboration d'un projet sur le Grand Paris permettant de lutter contre les ségrégations sociales et spatiales notamment en matière d'aménagement, de logement et de transport.
- Qu'a ce titre le Syndicat mixte Paris Métropole soit reconnu comme instance pluraliste devant participer à l'élaboration de tous projets.
- Que les citoyens soient véritablement associés à l'élaboration de tous projets qui impacteraient les territoires où ils vivent.
- Qu'il soit tenu compte en matière de transports publics des urgences criantes pour le quotidien des Franciliens.

Ce vœu sera adressé à Monsieur le Président de la République, à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, auprès du Premier Ministre.

*Adopté à l'unanimité.*

## **QUESTIONS DIVERSES**



Madame SOULARD évoque deux problèmes à la demande de Madame MORMIN :

- Pour la prévention de la grippe A, elle rapporte que l'établissement scolaire accueillant la fille de Madame MORMIN ne disposerait pas de savon et de mouchoirs en papier, on aurait demandé aux parents d'en munir leurs enfants.
- Elle signale par ailleurs une situation de violence devant le Collège Desnos.

Madame le Maire répond que des distributions de savon liquide et de mouchoirs en papier ont été effectuées dans les écoles, mais qu'on vérifiera pour cet établissement, et qu'en ce qui concerne le Collège Desnos, la Municipalité a en effet été alertée et Madame la Maire a signalé cette situation aux responsables de la police pour que les unités d'UTÉQ patrouillent devant le collège.

La séance est levée à 23 h 26.

**La Secrétaire de séance**

**Jacqueline MARCONI**

**La Maire d'Orly  
Conseillère Générale du Val de  
Marne  
Christine JANODET**